

# GUIDE

# 9

De la définition et des bons usages  
Des **MATERIAUX DE REVETEMENT**  
Et du **PETIT MOBILIER URBAIN**  
Relatifs à l'espace public

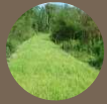
## Les matériaux de revêtement

## Le mélange terre-pierre



**Syndicat Mixte d'Action pour  
l'Expansion de la Gâtine**  
46 Boulevard Edgar Quinet - BP 505  
79208 PARTHENAY CEDEX  
Tél : 05 49 64 25 49  
Fax : 05 49 94 21 22  
Courriel : [pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)  
Site internet : [www.gatine.org](http://www.gatine.org)

Année 2011



# SOMMAIRE



Le mélange terre-pierre  
Généralités - Mise en oeuvre

Page 3



Le mélange terre-pierre

Page 5



# LE MÉLANGE TERRE-PIERRE

## GÉNÉRALITÉS - MISE EN ŒUVRE

Le mélange terre-pierre est **une solution à la réduction des pesticides**. Il permet la végétalisation d'espaces urbains et ruraux peu circulés ou circulés périodiquement.

Le mélange terre-pierre participe ainsi à la création **de sites de qualité paysagère remarquable**, conservant leur aspect vert toute l'année.

Le mélange terre-pierre est composé de :

- 60 % de pierres → La taille des granulats est primordiale : comprise entre 20 mm et 40 mm (grave 20/40). Leur nature est secondaire.
- 40 % de terre végétale

.....

Les étapes de la mise en œuvre sont :

- **Décapage** de la terre végétale
- **Dressage soigné du fond de forme**
- **Mise en place d'une structure porteuse** si nécessaire, épaisseur en fonction de la nature du sol (30 cm de grave 0/100 par exemple) et ajout d'un géotextile si terrain trop argileux.
- **Mise en place et compactage du mélange terre/pierre**, épaisseur mise en œuvre en fonction de l'usage (aux alentours de 20 cm). Ce mélange doit être homogène et préparé antérieurement.
- **Semis de gazon** sur fine couche de terre **végétale ou végétalisation par la flore spontanée locale** (favorise la biodiversité végétale). En cas de semis de gazon, les graminées choisies devront être résistantes à la sécheresse et au piétinement et devront pouvoir se développer sur sol pauvre.
- **Plantation d'arbres et arbustes**

La période de mise en œuvre idéale est en **septembre-octobre**.



Suite à la réalisation du semis, il faut que **les espèces aient le temps de se développer**. Il est alors **fortement recommandé d'interdire toute circulation** sur la zone durant cette période.



Mélange terre-pierre avant sa mise en œuvre



Parking en mélange terre-pierre





# LE MÉLANGE TERRE-PIERRE

## ✧ Usages



**Piétons** : confort satisfaisant

**Personnes à mobilité réduite** : usage à proscrire. Toutefois, le revêtement peut être accessible ponctuellement s'il est bien entretenu (gazon tondu...)

**Vélo, roller, moto** : à proscrire sauf VTT et VTC

**Voiture** : confort satisfaisant. A réserver toutefois à des espaces à faible fréquentation.

**Poids lourds** : à proscrire sauf ponctuellement, pour des accès pompier par exemple.

## ✧ Caractéristiques

La composition du mélange terre-pierre permet :

- de stabiliser le sol afin qu'il puisse accueillir ponctuellement une circulation de véhicules
- la croissance de végétaux

Il peut être utilisé :

- Pour réaliser des zones de stationnement à faible fréquentation
- Pour réaliser des trottoirs végétalisés
- Pour enherber des espaces faiblement circulés



Chemin circulaire en mélange terre-pierre

Le mélange terre-pierre est un revêtement perméable.

## ✧ Estimation du coût



Entre 8 € HT le m<sup>2</sup> et 15 € HT le m<sup>2</sup>.

**PRIX DONNÉ À TITRE INDICATIF** – Toutefois, le coût de mise en œuvre est réduit par rapport à un autre matériau, d'autant plus si la terre végétale utilisée est prise sur place et si le développement de la flore locale est préconisé.

## ✧ Approche esthétique et sensible

Le mélange terre-pierre n'est pas réellement perceptible, puisqu'une fois la végétation mise en place, le support n'est plus visible. Cette technique permet de fondre l'équipement dans le paysage.



En permettant de maintenir des espaces végétalisés sur les zones de circulation exceptionnelle (voie pompiers notamment) ou des parkings à utilisation estivale, il permet de véritablement adoucir l'aspect technique des aménagements tout en limitant les surfaces imperméabilisées.

## ❖ **Vieillessement – Durée de vie – Entretien – Remplacement** .....

### **\*\* Vieillessement**

La pratique d'usages **trop intenses et la sécheresse détériorent le gazon.**

Dans une zone de stationnement, l'absence de marquage des places n'entraîne pas de piétinement intense au même endroit. Le vieillissement du revêtement se fait donc de façon uniforme.

### **\*\* Durée de vie**

La durée de vie du mélange terre-pierre engazonné dépend :

- D'un **usage adapté**
- D'un **entretien adapté**

### **\*\* Entretien**

**Entretien de l'espace vert :**

- Minimum : deux tontes par an (une au printemps et une en été).
- Maximum : passage de la tondeuse ou du coupe-bordure toutes les 2 à 3 semaines.

La fréquence d'entretien est à définir suivant l'usage. Par exemple, une zone de stationnement nécessitera moins d'entretien qu'un trottoir engazonné.

**Semis de gazon** au fur et à mesure du temps si nécessaire.

**Pas d'utilisation de pesticides.**

### **\*\* Remplacement**

**Semis de gazon** au fur et à mesure du temps si nécessaire.

**Attention**, avant d'autoriser la circulation, il est nécessaire d'attendre la repousse du gazon.

## ❖ **Recyclage** .....

Sans objet.



**Parking en mélange terre-pierre  
Herbe grillée par la sécheresse**



## CONCEPTION DU GUIDE

**AREA**URBANISME

32, boulevard du Guédeau  
79300 BRESSUIRE

Tél : 05 49 81 57 52

Mail : [areaurbanisme@orange.fr](mailto:areaurbanisme@orange.fr)

Site Internet : [www.area-urbanisme-79.fr](http://www.area-urbanisme-79.fr)



8, impasse des Frênes  
79000 BESSINES

Tél : 05 49 25 83 48

Mail : [geniplant@wanadoo.fr](mailto:geniplant@wanadoo.fr)

Avec la participation des Directeurs et responsables du Service Territorial d'Architecture et du Patrimoine, des services techniques du Pôle Territorial de Gâtine de la DDT 79, de l'Agence Technique Territoriale du Département des Deux-Sèvres, de la Ville de Parthenay, des Communautés de Communes Gâtine-Autize et Terre de Sèvre.



## **SYNDICAT MIXTE D'ACTION POUR L'EXPANSION DE LA GATINE**

46, boulevard Edgard Quinet

BP 505

79208 PARTHENAY Cedex

Tél : 05 49 64 25 49 – Fax : 05 49 94 21 22

Mail : [pays-de-gatine@gatine.org](mailto:pays-de-gatine@gatine.org)

Site Internet : [www.gatine.org](http://www.gatine.org)

### **AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE**

L'Union Européenne



Le Conseil Régional  
de Poitou-Charentes



Le Conseil Général  
des Deux-Sèvres

